

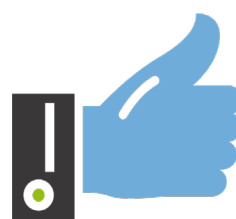


## NOUVEAU Nous vous proposons de vous envoyer vos courriers postaux par voie électronique !

Découvrez les avantages de cette option :



**C'est économique** : le recours à l'envoi de courrier par voie électronique au lieu de papier représente une réelle diminution des charges pour votre copropriété.



**C'est pratique** : vous n'avez plus à vous déplacer pour récupérer vos courriers, notamment en bureau de poste pour vos courriers recommandés.



**C'est écologique** : vous réduisez votre empreinte énergétique en limitant l'utilisation de papier et les contraintes liées à l'acheminement de votre courrier.



**C'est légal** : l'envoi de courrier par voie électronique en lettre simple ou recommandé est parfaitement légal.

## Comment s'abonner au courrier électronique ?

*C'est facile et rapide ! Laissez-vous guider ...*

### ÉTAPE 1 Connexion

Connectez vous sur votre interface Gérer-ma-Copro et cliquez sur le bouton « S'abonner au service » dans l'encart « Mon courrier électronique » en bas à droite.



### ÉTAPE 2 Vos informations

Complétez les informations pour la réception des notifications : nom, prénom, adresse email. Vous recevrez un email pour la vérification de votre adresse électronique.

### ÉTAPE 3 Inscription

Renseignez votre numéro de téléphone portable et validez-le grâce à un code reçu par sms.



### ÉTAPE 4 Validation

Vos informations sont validées, vous êtes abonné au courrier électronique.